

Communauté de Communes du Plateau Picard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er juin 2023

Délibération n° 23C/04/02

Date de convocation : Nombre de conseillers

24 mai 2023

Date de publication : Statutaires : 77
En exercice : 77

Présents : 66
Pouvoirs : 9
Votants : 75

Objet: Election du président

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} juin à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Lieuvillers, sous la présidence de Olivier DE BEULE, 1^{er} vice-président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MM CONVERS Patrick. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, MME DESMEDT Yveline, MM DEWAELE Bernard, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MM LEBRUN Alain, LEDENT Didier, MME LEFEBVRE Patricia (suppléante de M. SAINTE-BEUVE Nicolas), LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, MME LEQUEN Astride, MM LEROY Gérard, MATTE Xavier, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, M. SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc).M. SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MMES VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, MME WALLON Christine, MM WARME Philippe,

Soit 66 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etait excusée : MME GRIGNON-PONCE Véronique,

Etait absent : M. BOURGEOIS Jérôme

Ont donné procuration:

M. BERTHELOT Vincent (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée);

M. DOISY Hubert (Cressonsacq) à M. CANDELOT Bertrand (Grandvillers aux Bois);

M. GONTARCZYK Guy (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot);

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel);

M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à MME LEQUEN Astride (Avrechy);

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée);

M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy);

M. MOONEN Thierry (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée);

M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles);

A été élu secrétaire de séance : M. GOURDOU Jean-Pierre

Le président de séance, Didier LEDENT, rappelle que le président est l'organe exécutif de la communauté de communes.

Il prépare et exécute les délibérations du conseil.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté de communes.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Il est le chef des services de la communauté de communes.

Il représente la communauté de communes en justice.

Le président de séance, Didier LEDENT, donne lecture des conditions d'élection du bureau telles que prévues par le code général des collectivités territoriales.

Il demande aux membres présents s'ils souhaitent que des enveloppes soient utilisées ou non. A l'unanimité des membres présents, le conseil décide de ne pas utiliser d'enveloppe.

De la même manière, le président de séance demande aux conseillers si l'utilisation de l'isoloir doit être imposée. Un seul conseiller présent y étant favorable, l'usage de l'isoloir n'est pas imposé.

Le président de séance rappelle qu'il est néanmoins possible que les conseillers utilisent l'isoloir s'ils le souhaitent.

Il demande ensuite aux candidats de se déclarer.

MM. DE BEULE Olivier et GAIGNON Christophe se déclarent candidats.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, le président de séance invite les deux candidats à prendre la parole, dans l'ordre alphabétique.

Il est ensuite procédé aux élections par vote à bulletin secret, selon les modalités préalablement approuvées par le conseil.

Election

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour :

Sont candidats: DE BEULE Olivier et GAIGNON Christophe

Nombre de votants: 75 Nombre de bulletins: 75

Bulletins blancs: 6 Bulletins nuls: 0 Suffrages exprimés : Majorité absolue : 35

Ont obtenu:

M. DE BEULE Olivier: 67 voix M. GAIGNON Christophe: 2 voix

M. DE BEULE Olivier, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé président de la communauté de communes du Plateau Picard et immédiatement installé dans ses fonctions.

Aussitôt élu, le président de la communauté de communes, Olivier DE BEULE entre en fonction et prend la présidence de la séance. Il remercie Didier LEDENT d'avoir brillamment assuré la présidence pour ce début de séance. Il remercie les conseillers qui lui font confiance et il assure qu'il fera tout son possible pour en être digne jusqu'au bout de ce mandat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GOURDOU

Acte publié ou notifié le 1er juin 2023

Le Président

Olivier DE BEUIT

Accusé de réception en préfecture 060-246000566-20230601-23C0402-DE Date de télétransmission : 01/06/2023 Date de réception préfecture : 01/06/2023